



Reconnaissance en paternité

Par **magadom**, le **25/03/2009** à **12:04**

Bonjour à tous,

Je suis maman d'un petit ange qui va avoir 5 ans en juillet, son géniteur m'a quitté à la grossesse et n'a jms voulu entendre parlé de l'enfant.

J'ai refais ma vie, mon fils a désormais un père qui l'aime...

Mon ex sait ou me trouver, ca fait 2 ans et demi qu'il ne sait pas montré.

J'ai reçu, la semaine derniere une convocation au commissariat de police pour reconnaissance en paternité!!! Mon avocat dit qu'il ne comprend pas, que le commissariat ne convoque que si il y a un probleme pénal...

Je suis très angoissée, je n'ai pas envie qu'il le reconnaisse.

Quelqu'un parmi vous a déjà vécu une expérience similaire? Comment ca ce passe? Que dois-je faire?

Répondez moi s'il vous plait!!!

Magalie

Par **lissonet**, le **31/03/2009** à **22:33**

bonsoir

voila moi aussi j'ai une file de 6 ans son geniteur ma quiq pendant la grossesse et j'ai refait ma vie je me suis mariee et mon mari a reconnu ma fille ,votre compagnon l'a t il reconnue si oui il ne pourra rien faire car il a jusqu'au 2 ans de votre fils pour faire les demarche .si il ne l'a pas reconnue c'est le juge des affaire famillial quiq,jugera.

cdt

Par **magadom**, le **31/03/2009** à **22:59**

Merci de m'avoir répondu!!!

Non mon ami ne l'a pas reconnu, et nous le regrettons.
mais le géniteur ayant fait la démarche, crois tu que mon fiancé puisse encore le reconnaître?

Magalie

Par **lissonet**, le **31/03/2009** à **23:15**

bonsoir

je ne suis pas une spécialiste du droit je pense qu'il faut en faire la demande auprès du juge .

Par **magadom**, le **31/03/2009** à **23:18**

Merci d'avoir répondu,

Bonne soirée

Magalie